

Rapport de la Commission technique

Préavis municipal n° 91 relatif à la demande de crédit d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition de matériels et logiciels informatiques

Gland, le 30 janvier 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 91, composée de :

Simon Vincent	PLR; 1 ^{er} membre et rapporteur
Lock Evan	GdG
Durand Arnaud	GdG
Esreb Abdoul Ghani	PS-Les Verts-POP
Beney Patrick	UDC

s'est réunie le 19 janvier en vidéoconférence Zoom avec la participation de Monsieur le Syndic Gérard Creteigny et du responsable informatique Olivier Mivelaz.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Les achats informatiques ont été jusqu'à présent comptabilisés dans les budgets de fonctionnement annuels. Comme il s'agit par définition d'investissements, ils sont désormais présentés comme tels et font l'objet du présent préavis. L'enveloppe est prévue pour trois ans, ce qui permet de mieux étaler les acquisitions selon les besoins. La crise du Covid-19 étant passée par là, le préavis présente aussi des achats d'ordinateurs portables destinés au télétravail, répondant indirectement au postulat de Léonie Wahlen de juin 2019.

Exposé

L'investissement porte sur du matériel informatique et de la bureautique. La commission a posé des questions sur les points suivants :

- Imprimantes individuelles : en général, l'administration travaille sur des imprimantes partagées, mais certaines fonctions ou personnes se trouvent dans des bureaux décentralisés qui n'offrent pas d'accès à des appareils communs.
- Smartphones : ils sont fournis au personnel qui en a besoin, en particulier les personnes qui se déplacent. Par le passé, la commune avait pratiqué un système de défraiement permettant à

chacun de garder le smartphone de son choix. Mais ce système a été abandonné, notamment pour des raisons de sécurité d'accès aux services de l'administration.

- Télétravail : il est actuellement pratiqué par 35 à 40 personnes de l'administration. Le préavis tient compte de ce développement en prévoyant l'achat de 15 ordinateurs portables. L'idée est d'équiper à l'avenir les personnes pratiquant le télétravail d'une station d'accueil (docking station) leur permettant de travailler au bureau ou à la maison sans procéder à chaque fois à des installations et branchements. A la maison, le personnel utilise ses propres accès à Internet. Une configuration simplifiée du PC ainsi qu'un accès sécurisé au réseau de l'administration (liaison VPN cryptée) permet d'accéder à l'environnement de travail qui se trouve physiquement dans les bâtiments de l'Administration. Ce mode de fonctionnement permet aussi de diminuer les besoins en bande passante des collaborateurs.
- Concernant le règlement du télétravail et la réponse au postulat de Léonie Wahlen : le règlement annoncé par la municipalité n'est pas encore prêt.
- Choix des ordinateurs par le personnel ? Il n'y pas de choix, les ordinateurs font l'objet d'achats mutualisés avec d'autres communes et institutions (PAIR). Le choix du matériel est de la responsabilité de l'employeur.
- Le préavis est basé sur des prix catalogues et il n'impose pas de procédures d'offre publique.
- Fibre optique (point 1 du tableau page 3) : il ne s'agit pas d'installer de la fibre optique dans les bâtiments, mais de relier des switches (commutateurs).

Sur la base de cette discussion et de sa propre appréciation, la commission estime les budgets annoncés tout à fait corrects.

La commission adhère également au principe de passer par des préavis pour des achats de matériel qui sont des investissements. De cette manière, le Conseil communal est informé de manière plus détaillée sur ces achats, ce qui n'était pas le cas avec les lignes du budget.

La commission n'exprime ni vœux particuliers ni amendements.

Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 91 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accorder le crédit de CHF 216'200.- et d'autoriser la Municipalité à réaliser cet investissement
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 216'200.-

Signatures des membres de la Commission

Vincent Simon, 1 ^{er} membre et rapporteur
Patrick Beney
Arnaud Durand

Abdoul Ghani Esreb

Evan Lock